

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1742/SG/IT approuvant et rendant exécutoire le budget 1973 de Office de Développement du Tourisme.

n° 72-1742/SG/IT

Ministère
MINISTERE DE L'INFORMATION ET DU TOURISME

Date de publication
22 décembre 1972

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1973

Date du numéro
10 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvé et rendu exécutoire le budget de l'exercice 1973 de l'Office de Développement du Tourisme s'élevant : — pour la section ordinaire, en recettes et en dépenses, à la somme de: dix millions soixante-trois mille franes Djibouti (10.063.000 FD) : — pour la section extraordinaire, en recettes et en dépenses, à la Somme de: eimdq millions neuf cent cinquante mille francs Djibouti (5.950.000 FD).